

CE RSI France

Séance du 23/24 Février 2011

▶ DEI :

Nouvelle supervision HO à Nantes

▶ Plan de Déplacement d'Entreprise de la DT Nord et de la DT Centre Est

▶ Politique de mobilité géographique ou fonctionnelle



DEI : Nouvelle supervision HO à Nantes

➔ Ce dossier a reçu un avis favorable de l'ensemble des élus du CE-RSI

Plusieurs réunions sur ce projet ont eu lieu avec les IRP concernées
Les points principaux ont été négociés en CHSCT et réunions DS.

L'exemplarité de la conduite de ce dossier a été relevée et soulignée.

➔ La reprise de la supervision assurée jusqu'alors par plusieurs services de la DTF (DES, DESI, DERX, DECI) sera effectuée par un service de la DEI implanté à Nantes sur le site de Cambronne.

➔ La création de ces 13 postes à Nantes n'aura pas d'impact sur les services qui assuraient auparavant cette prestation (DES, DESI, DERX, DECI). Et à ce jour, déjà plusieurs collègues ont une mutation en cours (prévue juin 2011) depuis la région parisienne pour se rapprocher de leur région d'origine. Et il reste des postes à combler...

Présentation des PDE DT Nord et DT Centre Est

→ Une même base de travail

Le **Plan de Déplacements Entreprise** (PDE) est un ensemble de mesures visant à **optimiser les déplacements** liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Le PDE est un vrai projet d'entreprise et répond à une logique de **développement durable**.

→ Des interprétations différentes

Si les aspects transports et déplacements peuvent (et doivent) être traités localement, afin d'obtenir des sociétés de transport ou des instances régionales des réductions sur les coûts, la prise en charge d'une partie de l'achat ou de l'entretien de moyens de déplacement « doux » ne peut être à la main des Directions Territoriales.

→ Un traitement très inégal pour les transports (PDE) d'une zone à l'autre au sein de RSI

Les participations de l'entreprise seront inégales pour les personnels de RSI, suivant la zone géographique dans laquelle ces personnels sont affectés, dépendant ainsi des PDE de Directions Territoriales différentes

Les Élus du CE demandent aux représentants de RSI France, de mettre en œuvre sur notre périmètre, le PDE de DT le plus favorable (tous les PDE ne sont pas encore établis). Nous avons un fort doute sur le résultat !!

Politique de mobilité géographique ou fonctionnelle

→ La directive de Bruno Mettling

C'est la réaffirmation des principes de promotion connus de longue date dans l'entreprise, mais point nouveau : la mobilité géographique n'est plus une étape incontournable pour obtenir la promotion avec changement de bande (de C à D, ou de E à F par exemple...)

→ Vers la fin de la politique des mobilités forcées ?

Mme Malach (DRH DTF - Direction Technique France) nous a assuré qu'elle sera vigilante pour qu'aucun dérapage ne soit constaté, même si aucune note DTF ne viendra « encadrer » ce processus applicable aux cadres et non-cadres.

A nous tous, de lui faire remonter les mises en œuvre dévoyées de cette directive !

Prochain CE les 23 et 24 Mars 2011

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Christian Simon – 06 75 58 38 43 [Élu CE]
Christophe Schweyer – 06 77 06 51 29 [Élu CE]
Gilbert Dicostanzo – 06 86 37 09 00 [Élu suppléant CE]
Françoise Bombled – 06 73 74 18 88 [Élu suppléante CE]
Jean Claude Werguet – 0679389624 [RS CE]

24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés



Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

<http://www.cfecgc-ft-orange.org/rsi>

- nos lettres : • Comprendre & Agir
• Épargne & actionnariat salariés
pour vous abonner : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org
nos blogs : • www.telecoms-media-pouvoir.net
• www.adeas-ftgroup.org